



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9984^e séance

Jeudi 21 août 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Alfaro de Alba	(Panama)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Sun Lei
	Danemark	M. Bay
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Dharmadhikari
	Grèce	M. Stamatekos
	Guyana	M. Alkins
	Pakistan	M. Jadoon
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Kariuki
	Sierra Leone	M ^{me} Senesi
	Slovénie	M. Ponikvar
	Somalie	M. Mohamed Yusuf

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2025/509)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2025/509)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Hanna Serwaa Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/509, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} Tetteh et de l'Ambassadeur Mohamed Yusuf, Représentant permanent adjoint de la Somalie, qui préside le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Tetteh.

M^{me} Tetteh (*parle en anglais*) : Notre séance se tient après que 26 municipalités libyennes ont organisé avec succès des élections le 16 août, malgré des difficultés importantes. Je tiens à saluer le dévouement de l'organisme de gestion des élections, la Haute Commission électorale nationale, de son personnel et de ses équipes dans les bureaux de vote, ainsi que des responsables de la sécurité, qui ont rendu ces élections possibles. Je voudrais également demander à tous les candidats d'accepter les résultats des élections, qui sont l'expression du choix de leurs électeurs et, là où on a appelé à des changements, de faciliter le transfert du pouvoir aux dirigeants nouvellement élus. Je tiens à féliciter ceux qui ont conservé la confiance de leur électorat pour leur leadership.

Malheureusement, toutes les municipalités qui devaient organiser des élections n'ont pas été en mesure de le faire. Le matin du jour du scrutin, le Gouvernement nommé par la Chambre des députés dans l'est du pays a donné l'ordre de suspendre le processus électoral dans 16 municipalités, et dans tout l'est et le sud, le matériel électoral a été retiré des bureaux de vote. Cette situation illustre clairement le défi que représente la division des institutions et fait suite à la décision prise par le Gouvernement en juillet de suspendre la tenue d'élections dans 11 autres municipalités, dont Benghazi, Sabha, Syrte et Tobrouk. J'exhorte les autorités de facto de l'est du pays à autoriser la reprise de ces processus électoraux dès que possible.

Il y a eu des tentatives visant à perturber les élections dans certaines municipalités de l'ouest du pays. Le 15 août, des inconnus ont incendié les bureaux de la Haute Commission électorale nationale à Zaouiya, détruisant le matériel électoral. Ces élections ont été reportées au 23 août. Après les attaques armées et les incendies criminels qui ont visé les bureaux de la Haute Commission électorale nationale, respectivement à Zlitan et à Sahel Al Gharbi, les élections se sont déroulées sans heurts. Le personnel de la Haute Commission électorale nationale à Sahel Al Gharbi a montré sa détermination à organiser les élections en menant ses activités à l'extérieur de ses bureaux incendiés afin de permettre le déroulement du scrutin.

À la fin du jour du scrutin, le taux de participation était de 71 %. Cela montre clairement que le peuple libyen souhaite élire ses représentants. Dans certains cas, il s'agissait des premières élections tenues depuis 2014. Cependant, la suspension des élections municipales dans l'est et le sud de la Libye, mentionnée précédemment, montre tout aussi clairement que tous les acteurs ne font pas preuve du même engagement à appuyer la promotion de la démocratie en Libye et qu'il est urgent de relancer le processus politique.

Le comité consultatif créé par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) en février nous a présenté son rapport en mai. Depuis lors et au cours des trois derniers mois, la MANUL a entamé des consultations à l'échelle nationale sur les conclusions du comité consultatif, qui a formulé des propositions pour la tenue d'élections nationales et l'unification des institutions. Nous nous sommes entretenus avec les principales parties prenantes libyennes au sein du Gouvernement, nous nous sommes rendus dans des villes et avons rencontré les autorités municipales. Nous avons également organisé des assemblées publiques avec une large représentation intersectorielle. La participation a été élevée, les personnes présentes exprimant clairement leurs aspirations démocratiques ainsi que leur frustration à l'égard de l'évolution politique de ces dernières années. L'objectif de nos consultations était d'entendre autant de voix libyennes que possible afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route réaliste, politiquement applicable et répondant aux préoccupations du peuple libyen.

Afin de mieux connaître les opinions des Libyens et d'éclairer la réflexion de la MANUL sur la feuille de route, nous avons mené une enquête en ligne, invitant le public à partager ses opinions sur les recommandations du comité consultatif. Après plus de 22 500 réponses, étant entendu que ce sondage était destiné à fournir une indication des préférences des répondants, 42 % d'entre eux ont exprimé leur préférence pour des élections présidentielle et législatives simultanées avec des ajustements au cadre électoral actuel, comme l'a recommandé le comité consultatif ; 24 % étaient favorables à la formation d'une assemblée constituante pour remplacer les institutions existantes, 19 % à l'adoption d'une constitution permanente avant les élections et 12 % à la tenue d'élections législatives seulement. Les femmes et les jeunes libyens qui ont participé à nos rencontres en personne et virtuelles, ainsi qu'au sondage, ont redit leur souhait d'être véritablement impliqués dans la définition de l'avenir politique de la Libye et ont insisté sur la nécessité d'assurer leur représentation, de prévoir des garanties électorales et de les inclure dans les organes de décision. Le message que nous avons clairement reçu est le désir de mettre un terme aux cycles de périodes transitoires à répétition ; de préserver et de renforcer l'unité du pays et de ses institutions, ainsi que de renouveler leur légitimité par le biais d'élections présidentielle et législatives ; et de mettre fin à ce qui a été fréquemment qualifié d'ingérence étrangère. Ils demandent à avoir davantage voix au chapitre dans le cadre du processus politique afin de garantir une gouvernance responsable, ancrée dans une constitution permanente.

Sur la base des recommandations du comité consultatif, des réactions des Libyennes et des Libyens et des enseignements tirés de l'échec des efforts déployés précédemment par la MANUL pour organiser les élections en 2021, nous sommes convaincus que le processus politique doit se concentrer sur la tenue d'élections générales et l'unification des institutions par une approche par étapes.

Nous proposons une feuille de route qui s'articule autour de trois piliers fondamentaux. Premièrement, un cadre électoral techniquement solide et politiquement viable visant à organiser les élections présidentielle et législatives doit être mis en œuvre. Deuxièmement, il faut unifier les institutions par le biais d'un nouveau gouvernement unifié. Et troisièmement, il faut un dialogue structuré qui permette une large participation des Libyens pour aborder les questions essentielles qui

doivent être traitées afin de créer un environnement propice aux élections, de façonner un projet commun et de s'attaquer aux facteurs à long terme du conflit, tout en soutenant les efforts à court terme visant à unifier les institutions et à améliorer la gouvernance dans les secteurs clefs.

Ce plan, tel que nous l'envisageons, sera mis en œuvre progressivement et de manière globale. L'accent doit être mis sur un processus séquentiel avec des jalons, dans lequel chaque étape facilite la mise en œuvre de l'étape suivante prévue par la feuille de route jusqu'à l'organisation d'élections nationales. Je ne fixerai pas de calendrier artificiel, mais je pense qu'un délai global de 12 à 18 mois sera nécessaire pour mener à bien la feuille de route, qui s'achèvera par la tenue d'élections générales à l'issue de la mise en œuvre des mesures suivantes. Premièrement, il faut renforcer la capacité de la Haute Commission électorale nationale en reconstituant son conseil d'administration afin de pourvoir les postes vacants et en garantissant son indépendance financière pour l'organisation des élections. Parallèlement, il convient de modifier les cadres juridiques et constitutionnels pour l'organisation des élections législatives et présidentielle afin de traiter les questions clefs qui faciliteraient la tenue des deux scrutins et de régler les problèmes qui ont contribué à l'échec des élections de 2021.

À l'issue de ces deux étapes préalables, qui pourraient être conclues au cours des deux prochains mois au maximum, si la volonté politique est au rendez-vous, un accord devrait être conclu sur un nouveau gouvernement unifié capable de créer un environnement propice à des élections crédibles tout en gérant efficacement les principales fonctions de gouvernance. Cela s'accompagnera de la mise en œuvre d'actions essentielles pour soutenir l'état de préparation opérationnelle de la Haute Commission électorale nationale et traiter les principales questions concernant la sécurité, la gouvernance, la gestion économique et la réconciliation afin de faciliter la tenue des élections. Cela permettra également de suivre les progrès des parties et des institutions, y compris la Haute Commission électorale nationale et les institutions chargées de la sécurité.

Parallèlement, la MANUL organisera un dialogue structuré afin d'associer à ces efforts non seulement les acteurs politiques et de sécurité, mais aussi le peuple libyen en incluant la société civile, le monde universitaire, les composantes culturelles, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi que les représentants des institutions de gouvernance, afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes de gouvernance actuels et aux questions susceptibles d'entraver le processus électoral et de jeter les bases d'une vision nationale qui tracera la voie vers la stabilité à long terme. Ce dialogue débouchera sur des recommandations visant à façonner des changements politiques immédiats concernant le secteur de la sécurité, les réformes économiques et la réconciliation, et nourrira le processus constitutionnel sur les questions de gouvernance qui, d'après ce que nous ont dit les Libyens dans le cadre de notre dialogue continu, sont cruciales et auraient dû être traitées depuis longtemps.

En outre, des garanties seront intégrées à la feuille de route, de sorte que si les parties retardent les progrès, d'autres solutions pourront être envisagées. Comme pour les élections municipales, il existe toujours un risque que les acteurs du statu quo saisissent la moindre occasion pour freiner ou faire dérailler la réalisation des droits démocratiques du peuple libyen. Par conséquent, à tout moment du processus, en cas d'obstruction de la part de l'une ou l'autre des parties, la MANUL se propose de prendre les mesures nécessaires et de solliciter l'appui du Conseil pour faire en sorte que le processus que nous voulons engager maintenant permette de tourner la page des transitions successives.

Nous partageons l'évaluation du comité consultatif selon laquelle le cadre électoral et constitutionnel actuel nécessite des ajustements limités mais critiques de la part de la Chambre des députés en consultation avec le Haut Conseil d'État, conformément à la procédure établie dans l'Accord politique libyen. À cet égard, nous nous

félicitons du règlement du différend qui durait depuis un an au sujet de la présidence du Haut Conseil d'État, par l'élection d'un bureau présidentiel, qui, nous l'espérons, permettra au Conseil de fonctionner efficacement et de jouer son rôle dans le processus politique. J'encourage tous les membres du Conseil supérieur de l'État à reprendre le dialogue afin que leurs points de vue soient représentés.

La situation économique de la Libye demeure catastrophique. Les mesures prises récemment par la Banque centrale de Libye et le Ministère des finances, notamment l'automatisation initiale du paiement des salaires dans la zone placée sous l'autorité du Gouvernement d'unité nationale, la création d'une plateforme transparente de réservation de devises étrangères et l'octroi de licences aux sociétés de change officielles, constituent des avancées louables pour améliorer la surveillance financière et endiguer le marché des changes parallèle. Toutefois, leurs retombées positives seront limitées si les processus de dépenses publiques parallèles continuent d'exister et si des mesures ne sont pas prises pour régler les problèmes de corruption. La MANUL réitère son appel en faveur d'un budget unifié, réaliste et équilibré qui reflète les priorités convenues et favorise la viabilité financière et la stabilité monétaire. J'exhorte également toutes les entités concernées qui touchent des salaires publics dans toute la Libye à adhérer au système automatisé de versement des salaires publics.

La situation en matière de sécurité reste instable, avec une militarisation croissante de toutes les parties. La situation à Tripoli reste très préoccupante. Une trêve fragile a été maintenue après les affrontements qui ont eu lieu à la mi-mai. Toutefois, nous disposons d'informations crédibles faisant état de violations qui, heureusement, n'ont pas donné lieu à une escalade. L'impasse entre le Gouvernement d'unité nationale et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée n'a pas encore été résolue de manière efficace et les tensions restent vives. Je voudrais inviter les représentants des deux parties à régler leurs problèmes en suspens par le dialogue et à ne pas formuler d'exigences mutuelles qui pourraient s'apparenter à une provocation. Je salue les efforts de médiation déployés par la Libye à cet égard par l'intermédiaire du comité chargé des arrangements de sécurité et militaires et du comité de trêve, que la MANUL continuera de soutenir.

La MANUL a recensé 20 décès en détention entre mars 2024 et août, dont deux au cours de la période considérée, notamment celui d'Abdel Munim Al-Maremi, un militant politique, décédé le 4 juillet alors qu'il était détenu à Tripoli, peu de temps après qu'un ordre pour sa remise en liberté aurait été émis. Ces cas sont les derniers exemples en date d'un schéma généralisé et persistant de violations graves perpétrées dans tout le pays en toute impunité, y compris contre les migrants et les réfugiés, violations qui sont parfois alimentées par la désinformation et les discours de haine. J'exhorte les autorités libyennes à prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin à ces violations, et je suis également alarmée par le retour forcé de migrants dans des zones de conflit, y compris au Soudan. À Koufra, le nombre de réfugiés soudanais dépasse celui des habitants, et il n'est pas surprenant que cette situation soit source de tensions. Les conditions sont désastreuses et nous demandons à la communauté des donateurs d'accroître son soutien à notre plan d'intervention en faveur des réfugiés.

Dans le cadre de nos activités de sensibilisation par le biais de réunions en présentiel, de consultations en ligne et de sondages, de nombreux Libyens ont exhorté la MANUL à adopter l'option 4 du rapport du comité consultatif, qui consisterait essentiellement à contourner les institutions existantes et à mettre en place une nouvelle assemblée constituante. Nous y voyons une expression de colère, de frustration et du manque de confiance dans la volonté de leurs dirigeants et de leurs institutions de mettre fin aux crises successives qu'a connu la Libye. C'est le résultat de 11 années sans élections nationales. En effet, les responsables politiques agissent en toute impunité car ce sont les élections qui donnent au peuple libyen la possibilité de voter et d'exprimer concrètement ce qu'il pense de leur performance. Je propose

de travailler avec ces institutions, même si je reconnais qu'elles sont imparfaites, car c'est la voie la plus rapide pour parvenir à des élections, tout en les obligeant à rendre des comptes au peuple libyen. Le dialogue structuré que nous proposons permettra de replacer le peuple libyen au centre de ce processus, et nous continuerons également de mener des actions de sensibilisation tout au long du processus afin que les Libyens restent impliqués et informés de l'évolution de la situation, y compris lorsque nous rencontrons des difficultés.

Je sais que le chemin vers la mise en œuvre de la feuille de route sera semé d'embûches. Nous aurons besoin du soutien sans équivoque du Conseil et d'autres acteurs extérieurs clés pour contenir les fauteurs de troubles et protéger le processus afin d'éviter que les erreurs du passé ne se répètent. La communauté internationale a un rôle déterminant à jouer pour aider les parties à collaborer de manière constructive afin de parvenir aux compromis nécessaires dans l'intérêt du peuple libyen. À l'avenir, je continuerai de dialoguer avec les membres du Comité international de suivi de la situation en Libye, également connu sous le nom de processus de Berlin, qui reste un cadre pertinent pour l'appui international au processus politique.

Pour terminer, je voudrais souligner que le peuple libyen attend du Conseil qu'il l'aide à trouver une solution à la crise et qu'il soutienne un processus politique permettant d'aboutir à des élections et à des institutions unifiées, et non à une succession de gouvernements de transition. Il attend du Conseil qu'il amène les fauteurs de troubles à répondre de leurs actes, y compris par des sanctions si nécessaire. Je suis convaincue que la capacité du Conseil à soutenir notre engagement et à s'exprimer d'une seule voix est un message qui trouvera un écho dans tout le pays. Cette voix doit défendre respectueusement le peuple libyen et ses aspirations légitimes à un pays stable, unifié et prospère et à un Gouvernement de son choix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Tetteh de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Mohamed Yusuf.

M. Mohamed Yusuf (*parle en arabe*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011), du 26 février 2011, j'ai l'honneur de présenter un rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Le rapport couvre la période du 20 février au 21 août, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

Puisque c'est la première fois que je m'adresse au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, je voudrais remercier le Japon de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité pour la période 2023-2024.

Les membres du Conseil se souviendront qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2769 (2025) le 16 janvier, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la Libye jusqu'au 15 mai 2026, quatre membres du Groupe ont été nommés le 18 mars. Avec la nomination d'un expert des groupes armés et du droit international humanitaire et d'un expert en finances le 5 juin, le Groupe est désormais au complet. Le 15 août, le Groupe d'experts a présenté son rapport d'activité au Comité, qui sera soumis au Conseil au plus tard le 15 septembre.

J'en viens maintenant aux activités menées par le Comité au cours de la période considérée. En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu trois rapports sur des inspections de navires menées par l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) conformément aux résolutions 2292 (2016) et 2733 (2024), et il a informé les États du pavillon concernés de ces inspections, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2292 (2016).

En outre, en ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité n'a pas approuvé une demande de dérogation présentée par la Jordanie au titre du paragraphe 8 de la résolution 2174 (2014) et en a informé l'État Membre concerné. Le Comité a achevé l'examen d'une demande antérieure présentée par la Libye concernant l'importation de véhicules blindés et y a répondu en conséquence. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1970 (2011), le Comité a reçu un rapport écrit de l'Italie concernant la saisie d'un drone, qui est en cours d'examen. Au cours de la période considérée, le Comité a également répondu à une demande présentée par l'Espagne concernant des articles interdits au titre du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011). Au cours de la période considérée, le Comité a également reçu une demande de dérogation à l'embargo sur les armes de la part de l'Allemagne, dont il est actuellement saisi. Enfin, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2769 (2025), le Comité a reçu deux notifications des États-Unis concernant une formation visant à promouvoir le processus de réunification des institutions militaires et de sécurité libyennes.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir aux cinq notifications soumises au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), dont quatre l'ont été par Bahreïn et une par la France. Le Comité a reçu deux notifications de dérogation supplémentaires du Royaume-Uni, également au titre du paragraphe 19 a), dont l'une a été distribuée pour information aux membres du Comité et l'autre pour laquelle le Comité a demandé des informations supplémentaires. Le Comité a reçu des informations complémentaires concernant une notification supplémentaire du Royaume-Uni et a répondu en conséquence. En réponse à sa précédente demande, le Comité a reçu des informations complémentaires du Luxembourg, soumises conformément au paragraphe 19 a), et a fourni une réponse à l'État Membre auteur de la notification. Le Comité a également reçu une notification au titre du paragraphe 19 a) de la part d'Oman, au sujet de laquelle il a demandé des informations supplémentaires à l'État auteur de la notification. Le Comité a également reçu une notification de l'Italie, au titre du paragraphe 19 a), qui reste à l'étude. Le Comité a également répondu à une autre notification soumise par Bahreïn conformément au paragraphe 19 a).

En outre, en ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a reçu des informations supplémentaires de la part de Bahreïn et de la Libye concernant une notification soumise précédemment au titre du paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011) et envisage actuellement de répondre à l'État auteur de la notification. Le Comité est également saisi d'une nouvelle notification de Bahreïn soumise en application du paragraphe 21, qui est en cours d'examen.

Toujours en ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a répondu à la demande formulée précédemment par Bahreïn et à une lettre antérieure de l'État de Libye, concernant des lettres de la Libyan Investment Authority (Autorité libyenne d'investissement) sur des questions liées au gel des avoirs. Le Comité a également achevé l'examen de deux demandes supplémentaires de Bahreïn et a répondu à l'État auteur de la notification. Le Comité est actuellement saisi d'une autre demande liée au gel des avoirs émanant de la Libye.

Dans le cadre des consultations que le Comité a tenues le 12 décembre 2024, le Comité a publié un communiqué de presse le 20 juin. En ce qui concerne les consultations que le Comité a tenues le 5 décembre 2024, le communiqué de presse est encore à l'étude.

Pour ce qui est de la liste relative aux sanctions, le Comité a reçu une demande de radiation de la liste de la Libye concernant une personne, qu'il est en train d'examiner. Le Comité a également reçu des informations de l'État plurinational de Bolivie concernant les mesures prises en lien avec le retrait antérieur d'une personne de la liste relative aux sanctions du Comité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Mohamed Yusuf de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Tetteh de son exposé et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de sa mise à jour. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Je formulerai trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de la feuille de route de la Représentante spéciale du Secrétaire général Tetteh, qui vise à faire progresser le processus politique vers la tenue d'élections et une transition pacifique. La Libye est dans une impasse politique depuis trop longtemps. Les violences qui ont éclaté à Tripoli en mai sont un rappel brutal des risques liés à l'absence de progrès sur le plan politique. La feuille de route de la Représentante spéciale du Secrétaire général propose une vision positive et soigneusement équilibrée pour contribuer à l'édification du pays pacifique, stable et prospère que le peuple libyen mérite.

Deuxièmement, nous exhortons toutes les parties prenantes libyennes et la communauté internationale à se mobiliser pleinement en faveur de la feuille de route et à l'appuyer afin d'en assurer le succès. La tenue d'élections nationales libres, régulières, transparentes et inclusives constituerait une étape majeure dans la transition politique de la Libye, et nous exhortons tous les acteurs à appuyer cet effort. Nous nous félicitons également du fait que la feuille de route prend en compte les vues de la population libyenne dans son ensemble, dans le cadre du dialogue structuré. Nous encourageons tous les acteurs à veiller à ce que les voix de la population libyenne soient effectivement prises en compte et respectées à chaque étape de la feuille de route.

Et troisièmement, nous nous félicitons des élections qui se sont déroulées avec succès le week-end dernier dans 26 municipalités. Les élections municipales sont un pilier essentiel d'une gouvernance inclusive et responsable. Le mois dernier, le Ministre britannique chargé du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'est rendu en Libye, où il a rencontré des représentants de la Haute Commission électorale nationale, réaffirmant ainsi notre ferme appui à ce processus. Mais il est préoccupant que les élections n'aient pas pu avoir lieu dans plusieurs municipalités, privant de nombreux Libyens de leurs droits démocratiques. Nous demandons instamment à tous les acteurs de respecter le droit des Libyens d'élire leurs représentants locaux, de préserver l'intégrité du processus électoral et de veiller à ce que les élections municipales se déroulent sans obstruction.

Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général Tetteh, les acteurs libyens et les partenaires internationaux afin d'appuyer la construction d'une Libye stable et unifiée, dotée d'institutions qui répondent aux besoins de tous les citoyens.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M^{me} Hanna Tetteh, de son exposé. Nous avons également écouté attentivement l'exposé de la présidence somalienne du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Une fois de plus, nous constatons que les Libyens ne parviennent toujours pas à surmonter les divisions et l'instabilité. Dans un contexte de crise institutionnelle prolongée et de stagnation des institutions, les principaux acteurs politiques ne

montrent toujours aucune volonté de trouver des options mutuellement acceptables pour l'avenir de leur pays. Au contraire, nous constatons que certains acteurs tentent sans relâche de consolider leurs positions par la force, ce qui risque de saper les efforts de la communauté internationale pour normaliser la situation dans le pays et d'entraîner encore plus de problèmes pour ses habitants.

En conséquence, les problèmes économiques de la Libye font boule de neige et les conditions de vie et de sécurité de la population, déjà frustrantes pour les Libyens depuis 14 ans, depuis l'acte d'agression de l'OTAN en 2011, continuent de se détériorer. La Libye, qui possède les plus grandes réserves naturelles d'hydrocarbures du continent africain, est aujourd'hui confrontée à une pénurie de combustibles fossiles. Le mécontentement social croissant conduit à des flambées de violence régulières. La situation en matière de criminalité se détériore également sous nos yeux, et l'on observe une augmentation de la criminalité, notamment la criminalité organisée. Il est très préoccupant de constater que la violence touche désormais la sphère politique, comme en attestent les récentes attaques armées contre les bureaux de la Haute Commission électorale nationale libyenne à Zlitan, à Zaouiya et à Sahel al-Gharbi, à la veille du dernier tour des élections municipales.

Nous espérons que les dirigeants libyens comprendront l'importance d'éviter une nouvelle escalade et de nouveaux affrontements sanglants, notamment dans les grandes villes. Nous invitons instamment toutes les forces politiques du pays à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer une situation déjà très préoccupante. Nous nous félicitons des travaux en cours de la Commission militaire conjointe 5+5, qui s'est réunie la semaine dernière. Nous plaçons en elle de grands espoirs pour rétablir la stabilité dans tout le pays. Nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens, ce qui mettrait fin à la présence militaire étrangère dans le pays.

Comme nous pouvons le constater, les efforts visant à donner un nouveau souffle au processus de règlement politique en Libye n'ont malheureusement donné que des résultats limités jusqu'à présent. Cela ne doit pas nous décourager, car la médiation internationale a un objectif très ambitieux, à savoir créer les conditions propices à la tenue d'élections nationales et au rétablissement de l'unité du pays, de ses autorités, de ses institutions économiques et de ses forces armées. La MANUL a un rôle particulier à jouer à cet égard.

Nous appelons la Représentante spéciale du Secrétaire général à poursuivre ces efforts difficiles mais nécessaires, dont le succès dépendra de la prise en compte non seulement des réalités sur le terrain, mais aussi de l'opinion des Libyens eux-mêmes, puisque ce sont eux qui doivent définir les paramètres du processus politique dans leur pays. La tâche de la MANUL consiste à créer un climat favorable, à rechercher des solutions appropriées et contribuer à la recherche d'un dénominateur commun entre les positions souvent diamétralement opposées des forces politiques locales. Ce n'est pas facile, mais il ne faut en aucun cas céder à la tentation d'imposer un scénario particulier aux Libyens sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre option. Comme le montre l'expérience du Conseil de sécurité sur le dossier libyen, il est également inutile d'établir des cadres et des délais artificiels sur les questions politiques, économiques et de sécurité.

Cela vaut aussi pour les contours de la future feuille de route pour le processus de règlement libyen. Les efforts précédents visant à définir les contours d'un règlement dans ce pays arabe montrent clairement l'impérieuse nécessité d'obtenir, à l'avance, l'appui sans équivoque de tous les acteurs influents sur le terrain, sans exception, y compris les représentants de l'ancien régime. On peut proposer avec tact la voie à suivre, sans essayer de prédire la destination finale. Ce n'est qu'ainsi que le plan de sortie de crise pourra être mis en œuvre. Nous demandons instamment à M^{me} Tetteh de ne pas oublier les formats intra-libyens existants pour faciliter le processus

politique, notamment le comité conjoint 6+6 de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État, ainsi que le processus de réconciliation nationale sous les auspices de l'Union africaine.

Les intérêts divergents des acteurs extérieurs concernant la Libye sont l'une des raisons pour lesquelles le processus politique est au point mort dans ce pays. Nous exhortons les membres responsables de la communauté internationale à agir de concert dans leurs efforts pour accompagner le règlement politique libyen. Il est important de s'appuyer sur des formats éprouvés et véritablement inclusifs, tels que le processus de Berlin sur la Libye. Nous notons avec satisfaction que ses travaux ont repris en mai. L'essentiel est maintenant de continuer dans le même esprit. Cette structure peut apporter des avantages réels, mais elle peut aussi s'avérer tout à fait destructrice si certains de ses participants, sous le couvert des pouvoirs conférés à l'un ou l'autre groupe de travail, agissent de manière non transparente et y promeuvent leurs intérêts étroits.

Nous constatons que les problèmes liés aux avoirs libyens gelés se sont récemment aggravés. Malheureusement, certains acteurs étrangers continuent de tenter de tirer parti de la vulnérabilité de ces fonds en exploitant les failles dans les conditions de leur conservation. De tels agissements sont inacceptables et le Conseil doit s'employer résolument à y mettre un terme. Les Libyens eux-mêmes tirent depuis longtemps la sonnette d'alarme sur cette question et ont envoyé de nombreuses plaintes, notamment par l'intermédiaire du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Malheureusement, cet organe subsidiaire ne répond pas toujours rapidement à leurs demandes. Nous rappelons aux membres du Conseil que la préservation des actifs de la Libye dans l'intérêt du peuple libyen à l'avenir relève de la responsabilité directe du Conseil de sécurité, comme il est clairement indiqué dans ses résolutions pertinentes.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre attachement inébranlable et inconditionnel à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Libye, ainsi qu'à l'objectif d'instaurer la paix et la stabilité tant attendues dans ce pays. Nous sommes prêts à continuer à fournir l'assistance nécessaire à nos partenaires libyens à cet égard.

M. Bay (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale Tetteh de son exposé instructif, ainsi que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de sa mise à jour. Je salue la participation du représentant de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

La Libye se trouve à la croisée des chemins : soit elle parvient enfin à sortir de l'impasse politique qui dure depuis des années, soit elle continue de s'enfoncer dans des phases de transition qui s'embourbent et dans l'instabilité qui en résulte. La position du Danemark est claire : le peuple libyen doit pouvoir enfin faire entendre sa voix en organisant des élections nationales qui n'ont que trop tardé. Qu'il me soit permis de soulever trois points aujourd'hui.

Premièrement, nous saluons la nouvelle feuille de route présentée par la Représentante spéciale Tetteh en tant que cadre définissant la voie à suivre vers des élections présidentielle et législatives. Nous remercions la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) des efforts qu'elle a déployés afin de présenter une feuille de route fondée sur des consultations approfondies avec le public libyen, les parties prenantes et les dirigeants dans l'ensemble du pays. Ce qu'il faut maintenant, c'est que tous les Libyens s'unissent pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route et, au final, voir la démocratie libyenne prospérer. La société civile, les jeunes et les femmes doivent faire partie intégrante de ce processus. Nous rejetons fermement tout acte d'intimidation visant à entraver le processus électoral. Alors que la Libye prend des mesures pour préparer la tenue d'élections nationales, la suspension des

opérations électorales dans 11 municipalités de l'est du pays est une source de préoccupation. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes de s'engager pleinement en faveur du processus politique aux niveaux local et national.

Deuxièmement, les progrès sur le front politique restent cruciaux compte tenu de la fragilité de la situation de sécurité en Libye. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2025/509), le cessez-le-feu de 2020 tient toujours de manière générale. Nous constatons également que la récente trêve à Tripoli est largement respectée. Toutefois, une désescalade à Tripoli et dans d'autres régions du pays est nécessaire pour éviter que les étincelles de tension ne dégénèrent de nouveau en affrontements à grande échelle, comme nous l'avons vu au début de l'année. Parallèlement aux efforts visant à relancer le processus politique, il est essentiel que la Commission militaire mixte 5+5 poursuive ses efforts pour renforcer la mise en œuvre du cessez-le-feu. Cela inclut également le retrait total de tous les mercenaires et combattants étrangers de la Libye.

Troisièmement et enfin, l'aggravation de la situation économique en Libye est une source d'inquiétude. Les déficits se creusent en raison de dépenses publiques parallèles non régulées et de désaccords persistants sur le budget national. Il existe de ce fait un véritable risque de voir les fonds de l'État libyen continuer à s'amoindrir. L'exploitation des revenus pétroliers publics exacerbe cette tendance. Les ressources naturelles de la Libye sont vastes et devraient profiter à l'ensemble de la population libyenne. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la transparence économique et du renforcement des mécanismes de contrôle indépendants. Nous demandons instamment aux parties de se mettre d'accord sur un budget national et de veiller à ce que les dépenses publiques soient responsables et conformes aux besoins à long terme de la Libye.

Pour terminer, les Libyens méritent d'avoir leur mot à dire dans le choix de leur avenir. Ils méritent des dirigeants responsables qui les respectent et leur donnent les moyens d'exercer pleinement leurs droits. Ils méritent de bénéficier des richesses de leur pays et de vivre en paix les uns avec les autres, avec de véritables perspectives d'un avenir plus stable et plus prospère.

Nous réaffirmons notre plein soutien à la MANUL et à la Représentante spéciale Tetteh dans les efforts qu'ils déploient pour aider la Libye, et nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent de manière constructive afin de permettre à la Libye de prospérer.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Tetteh de son exposé. Je remercie également de sa mise à jour le représentant de la Somalie, en sa qualité de Président de Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Nous saluons le rôle de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui contribue à faire avancer le processus politique en Libye, alors que les Libyens s'efforcent de construire un avenir plus radieux et plus prospère. Les États-Unis restent de fervents défenseurs de l'unité, de la souveraineté et de la stabilité de la Libye. Ils continuent d'appuyer les efforts visant à unifier les institutions et à tracer la voie vers la stabilité et la prospérité par le biais d'un dialogue politique et d'un consensus entre les Libyens.

Face à une situation de sécurité fragile et aux conflits régionaux qui continuent de faire rage aux frontières de la Libye, il sera indispensable de continuer à progresser vers l'intégration militaire pour rétablir la souveraineté libyenne. Surtout, le renforcement de l'intégration militaire permettra au Gouvernement libyen d'assumer davantage de responsabilités dans la sécurité de ses frontières.

L'intégrité et l'indépendance des principales institutions économiques et de contrôle restent essentielles pour la prospérité de la Libye. Le parachèvement d'un

budget national unifié doit également être une priorité pour préserver la stabilité économique de la Libye, défendre la valeur du dinar et mettre fin aux conflits néfastes sur le partage des revenus.

Nous nous félicitons de l'approfondissement des partenariats entre les entreprises américaines et libyennes et nous nous réjouissons de continuer à tirer parti de cette dynamique croissante dans les relations entre les États-Unis et la Libye en matière de commerce et d'investissement. Au cours du mois dernier, des accords ont été conclus pour permettre l'exploration et la production de gaz en mer et le développement d'infrastructures. Ces accords soutiennent les efforts de modernisation de la National Oil Corporation et pourraient générer une plus grande prospérité tant pour les États-Unis que pour la Libye.

En ce qui concerne les sanctions, nous apprécions à sa juste valeur l'exposé d'aujourd'hui sur les activités du Comité des sanctions et restons préoccupés par les violations persistantes de l'embargo sur les armes et les exportations illégales de pétrole qui alimentent l'instabilité. Les États-Unis exhortent les États Membres à soutenir la mise en œuvre effective de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU à la Libye, alors que nous nous efforçons de donner à la Libye les moyens d'assumer la responsabilité de sa propre sécurité. À cette fin, nous nous félicitons de la prorogation, en mai, du mandat de l'opération IRINI. Cette opération est un mécanisme important qui permet aux États Membres de faire respecter l'embargo sur les armes et de lutter contre le trafic d'armes. L'opération IRINI remplit également une fonction cruciale en termes d'échange d'informations, notamment avec le Groupe d'experts sur la Libye. Nous encourageons les États Membres, en particulier les pays voisins, à exercer cette autorité et à appuyer cette opération afin de renforcer l'application des embargos sur les armes et le pétrole. Nous sommes déterminés à utiliser les sanctions pour promouvoir l'application du principe de responsabilité, et nous exhortons le Groupe d'experts à identifier les personnes qui contournent l'embargo sur les armes et à enquêter sur elles. Nous entendons utiliser les critères de désignation mis à jour s'agissant des personnes et entités qui déstabilisent la Libye en exploitant et en exportant le pétrole de manière illicite.

Pour terminer, les États-Unis réaffirment leur appui indéfectible à l'unité, à la souveraineté et à la stabilité de la Libye. À l'heure où les Libyens s'efforcent de bâtir un avenir meilleur, nous sommes prêts à appuyer les efforts déployés par la Libye pour favoriser le dialogue politique, renforcer et unifier les institutions, promouvoir l'application du principe de responsabilité et favoriser la prospérité économique.

Nous appuyons les efforts qui visent à rassembler les Libyens pour refléter les réalités sur le terrain, y compris les efforts de la MANUL. En ce qui concerne la dernière feuille de route de l'Organisation, nous encourageons toutes les parties libyennes à examiner attentivement son contenu et à explorer toutes les solutions pacifiques pour faire avancer le processus politique.

M. Stamatekos (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Tetteh, de son exposé complet, ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye de sa mise à jour. Je salue également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Je voudrais insister sur quatre points.

Premièrement, la Grèce appuie pleinement les efforts déployés par la Représentante spéciale Tetteh et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour faire progresser la feuille de route politique, qui doit être protégée contre les fauteurs de troubles et les ingérences étrangères. Nous espérons que la feuille de route présentée aujourd'hui permettra de sortir de l'impasse politique et de revitaliser le processus. La Haute Commission électorale nationale a un rôle crucial à jouer, et sa capacité d'organiser des élections libres, régulières et crédibles doit être renforcée en conséquence.

Dans le même temps, le processus politique continue de se heurter à de graves obstacles, en particulier dans certaines régions du pays. Si nous nous félicitons de la conclusion du deuxième cycle des élections municipales, nous partageons également les préoccupations du Secrétaire général, qui estime que la suspension des élections municipales dans plusieurs municipalités clefs de l'est de la Libye soulève des questions quant à l'engagement de certains dirigeants libyens envers le processus politique dans son ensemble.

Les initiatives internationales, telles que le processus de Berlin, peuvent jouer un rôle constructif à l'appui des efforts déployés par la MANUL. À cet égard, les pays voisins et de la région qui apportent une contribution constructive ne doivent pas être exclus, car l'inclusivité est indispensable pour mobiliser davantage d'appui international.

Deuxièmement, les conditions de sécurité restent précaires, et le risque d'une escalade rapide est imminent.

Nous saluons les efforts déployés par le Conseil présidentiel pour préserver la trêve à Tripoli, avec l'appui crucial de la Représentante spéciale Tetteh et de la MANUL. Les récents combats intenses dans des zones densément peuplées, les pertes civiles et les manifestations généralisées montrent qu'il est urgent de maintenir la trêve et d'empêcher l'escalade.

La présence continue de forces étrangères et de mercenaires exacerbe l'instabilité. Leur retrait demeure indispensable pour rétablir la souveraineté et la stabilité à long terme de la Libye. Il faut que toutes les forces étrangères, régulières comme irrégulières, ainsi que les combattants étrangers et les mercenaires se retirent du territoire libyen selon un calendrier précis, car leur présence ne favorise ni la stabilité ni l'avancement du processus politique en Libye, ni la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par les violations du droit international, auxquelles s'ajoute la détérioration de l'économie libyenne. Le respect des droits humains, l'établissement des responsabilités et la réforme du système de justice pénale, ainsi que le démantèlement des réseaux de traite, restent des priorités absolues. De même, la stabilité de la Libye est cruciale pour contrôler les flux migratoires, une question qui reste prioritaire pour l'Union européenne, en particulier pour les États membres dont les frontières maritimes bordent la Méditerranée.

Sur le plan économique, les mesures prises récemment en vue de l'unification du Bureau national d'audit sont les bienvenues. Toutefois, davantage de progrès sont nécessaires pour unifier le budget national, renforcer les mécanismes de contrôle et veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière transparente et équitable dans l'intérêt de tous les Libyens.

En ce qui concerne les sanctions, nous tenons à remercier la Somalie, qui préside le Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, d'avoir présenté le rapport sur les travaux menés par le Comité depuis le 20 février. La Grèce continuera d'appuyer les travaux du Comité, qui apporte une contribution importante à la mise en œuvre du régime de sanctions prévu par la résolution 1970 (2011) et les résolutions ultérieures. Nous notons avec préoccupation que les refus répétés d'autoriser l'inspection de navires suspects entravent l'application efficace des sanctions. La récente visite du commandant de l'opération IRINI en Libye, la première depuis la création de l'opération, démontre qu'il est possible d'approfondir la coopération et de renforcer l'efficacité de l'application des décisions du Conseil.

Pour terminer, le Ministre grec des affaires étrangères a effectué le mois dernier une visite fructueuse en Libye, réaffirmant notre volonté de collaborer avec le peuple libyen pour bâtir un avenir plus stable et plus prospère. En tant que pays voisin situé

de l'autre côté de la Méditerranée, la Grèce reste pleinement attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Libye.

Nous remercions la Représentante spéciale Tetteh et son équipe de leur action sur le terrain, ainsi que le personnel de la MANUL de ses efforts constants et de son dévouement en faveur de la paix et de la prospérité.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Sierra Leone, la Somalie et mon pays, l'Algérie, et du Guyana (groupe A3+).

Le groupe A3+ remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Tetteh, de son exposé important, notamment en ce qui concerne la feuille de route proposée pour sortir de l'impasse politique en Libye. Nous remercions également l'Ambassadeur Mohamed Yusuf de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et saluons la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Je tiens à assurer M^{me} Tetteh et son équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye du soutien indéfectible de notre groupe. Nous réitérons notre appel en faveur d'un processus politique crédible, contrôlé et dirigé par les Libyens, qui conduise à la tenue d'élections nationales libres et régulières et à l'unification des institutions de l'État libyen.

C'est la huitième fois cette année que le Conseil se réunit pour examiner la situation en Libye, dans un contexte d'instabilité et d'impasse politique dont la résolution est attendue depuis longtemps.

Sur le plan politique, le groupe A3+ se félicite du bon déroulement de la deuxième phase des élections municipales dans 26 municipalités libyennes. Il s'agit là d'une avancée majeure vers une Libye stable et démocratique. Nous félicitons la Haute Commission électorale nationale pour son professionnalisme et son dévouement. Par ailleurs, nous demandons instamment la levée immédiate de tous les obstacles dans les zones où les élections ont été suspendues, en particulier dans les régions de l'est et du sud, et appelons à la reprise rapide de ce processus démocratique vital.

Sur le plan de la sécurité, le groupe A3+ renouvelle l'appel urgent qu'il a lancé à toutes les parties pour qu'elles fassent respecter le cessez-le-feu et les arrangements de sécurité. Nous soulignons également la nécessité de désarmer tous les groupes armés opérant en dehors du cadre de l'État, comme condition préalable pour assurer la sécurité civile en Libye. Nous encourageons, à cet égard, la Commission militaire conjointe 5+5 à poursuivre ses efforts et à renforcer la coordination pour faire respecter l'accord de cessez-le-feu. Ces efforts contribueront considérablement à l'unification des institutions nationales libyennes.

Le groupe A3+ exprime sa profonde inquiétude au sujet de l'aggravation de la crise économique en Libye et de la hausse des taux d'inflation, causées principalement par l'absence d'un budget unifié et par des politiques économiques et monétaires contradictoires.

Le groupe A3+ prend acte du projet de la Libye de lancer des appels d'offres internationaux, notamment dans le domaine des champs pétrolifères, et souligne l'importance de faire preuve de transparence et de veiller à ce que ces projets ne servent que les intérêts du peuple libyen.

En outre, le groupe A3+ est profondément préoccupé par l'érosion continue des avoirs gelés de la Libye, principalement en raison d'une mauvaise gestion et d'un cadre de sanctions obsolète qui empêche le fonds souverain d'accroître ou, à tout le moins, de préserver sa valeur. Ce problème doit être réglé. Nous appelons également à une mise en œuvre rapide du paragraphe 14 de la résolution 2769 (2025),

qui autorise la Libyan Investment Authority (Autorité libyenne d'investissement) à réinvestir ses réserves de trésorerie gelées. Ces avoirs doivent être préservés pour en faire bénéficier le peuple libyen à l'avenir.

Une solution politique en Libye restera hors d'atteinte tant que des puissances étrangères continueront d'utiliser le pays comme un théâtre de conflits par alliés interposés et de s'ingérer dans le processus politique national.

Nous nous associons au communiqué publié le 24 juillet par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui appelle au retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces étrangères, de tous les combattants étrangers et de tous les mercenaires des territoires libyens. L'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être respectées.

Le groupe A3+ salue les efforts des voisins de la Libye et de l'Union africaine pour favoriser la stabilité et la réconciliation. À cet égard, nous nous félicitons de la réactivation du mécanisme trilatéral sur la Libye, qui comprend l'Égypte, la Tunisie et l'Algérie, et nous attendons avec intérêt les conclusions de sa prochaine réunion, qui aura lieu à Alger.

Nous appelons toutes les parties à approuver et à mettre en œuvre rapidement la Charte de réconciliation libyenne, signée à Addis-Abeba en février. Cette charte pourrait ouvrir la voie à une Libye unie et souveraine.

Pour terminer, je voudrais dire que le peuple libyen est las des retards et las des promesses qui ne se concrétisent jamais. Entre l'espoir de construire un État démocratique et la dure réalité des divisions et de la fragmentation persistantes, la Libye est prise dans un cycle sans fin de transition qui semble servir tout le monde sauf son peuple.

Par conséquent, le Guyana, la Sierra Leone, la Somalie et l'Algérie demandent instamment au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités historiques et de soutenir les Libyens par tous les moyens possibles afin de façonner un avenir meilleur pour leur pays.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Hanna Tetteh de son exposé détaillé. Je remercie également la Somalie de l'esprit d'initiative dont elle fait preuve en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

Les élections municipales de samedi dernier, qui ont enregistré, selon les résultats préliminaires, un taux de participation de 71 % dans les 26 municipalités, ce qui est élevé, ont démontré la détermination des Libyens à exercer leur droit démocratique de choisir leurs dirigeants.

Mais parallèlement, la suspension des élections dans les autres circonscriptions électorales, marquées par des interférences politiques et des attaques contre les organes électoraux, nous rappelle avec force que le statu quo en Libye, caractérisé par une paralysie politique et une insécurité persistante, reste extrêmement fragile. Si l'on ne remédie pas de façon résolue à cette réalité sous-jacente, la Libye risque de s'éloigner encore plus de la paix et de la stabilité.

Cela étant dit, je voudrais mettre en évidence les trois domaines suivants dans lesquels l'état actuel des choses doit changer.

Premièrement, avec la présentation par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) d'une nouvelle feuille de route politique, le moment est venu de mettre fin au statu quo de l'impasse politique libyenne résultant de l'absence d'un gouvernement unifié. Nous partageons la frustration de la population libyenne face aux dissensions prolongées et aux principales institutions politiques qui agissent dans

un cadre qui dépasse largement leurs mandats légitimes. En réponse aux appels au changement clairement exprimés par la population, toutes les parties doivent engager un dialogue de bonne foi en vue d'élaborer une feuille de route pour les élections et l'adoption d'une constitution permanente. Dans le cadre de ces efforts, l'inclusion est indispensable. À cet égard, nous saluons les initiatives menées par la MANUL pour veiller à ce que les voix provenant de tous les horizons dans le pays, y compris celles des femmes et des jeunes, soient véritablement prises en compte dans l'élaboration de la feuille de route politique, sur la base des recommandations du comité consultatif. Il est tout aussi important de renforcer la sécurité électorale. Nous condamnons fermement les récentes attaques contre les bureaux de la Haute Commission électorale nationale, qui portent atteinte aux droits des électeurs et entravent le processus démocratique. Nous demandons également que le processus de nomination des membres de la Haute Commission électorale nationale soit conclu rapidement et que les ressources financières nécessaires à la tenue des élections soient allouées.

Deuxièmement, aucun progrès politique ne peut prendre racine si le pays ne s'affranchit pas d'un autre statu quo : le contrôle injustifié des groupes armés sur l'économie et la sécurité de la Libye et l'absence d'institutions étatiques unifiées. Au moyen de l'exportation illicite de pétrole et à la contrebande de carburant, les groupes armés continuent de financer leurs opérations, d'exercer une influence sur les institutions de l'État et de perpétuer l'insécurité publique. Pour mettre fin à ce cercle vicieux, nous réaffirmons que les ressources libyennes doivent profiter à tous les Libyens, dans le cadre d'un budget national unifié soumis à un contrôle transparent et indépendant. En outre, nous restons préoccupés par les informations faisant état d'un renforcement des forces militaires et d'accrochages à Tripoli, malgré la trêve conclue en mai. En l'absence d'institutions militaires et de sécurité unifiées à l'échelle nationale, les tensions résultant des affrontements entre groupes armés se sont également propagées aux zones frontalières. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre la stabilité nationale, et nous soulignons qu'il est urgent de faire progresser le désarmement des groupes armés sous l'égide du comité de sécurité du Conseil présidentiel.

Le troisième statu quo auquel nous devons mettre fin est la culture de l'impunité pour les violations des droits humains. Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de tortures, de traitements inhumains et de morts dans les centres de détention. Dans ce contexte, nous appelons les autorités compétentes à mener des enquêtes crédibles et indépendantes et à veiller à ce que les responsables soient amenés à répondre pleinement de leurs actes. Il faut accorder la même attention aux exactions signalées contre les opposants politiques et à la protection des réfugiés et des migrants, dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui sont toujours exposés à de graves risques de subir de telles atteintes. Plus fondamentalement, la Libye a besoin d'un espace civique permettant d'assurer le strict respect des droits humains et des libertés. Rappelant l'attaque perpétrée en mai contre des manifestants à Tripoli, nous soulignons une fois de plus qu'il est vital de protéger la liberté d'expression.

Malgré de nombreux problèmes de taille, un optimisme prudent est de mise. Parmi les raisons qui justifient cet optimisme, citons la reprise du processus de Berlin, la relance des discussions sur la feuille de route politique facilitée par la MANUL et l'élection des nouveaux dirigeants du Haut Conseil d'État. Ces avancées ne doivent pas rester éphémères. Elles doivent se traduire par une véritable dynamique en faveur de progrès menés et dirigés par les Libyens. La République de Corée réaffirme son appui indéfectible aux efforts inlassables déployés par la MANUL pour maintenir cette dynamique et conduire la Libye vers une paix, une stabilité et une gouvernance démocratique durables.

M. Ponikvar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à exprimer notre gratitude à la Représentante spéciale Tetteh et au représentant de la Somalie,

en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saluons également la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Nous souhaitons tout d'abord saluer les efforts considérables déployés par la Représentante spéciale et son équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour engager un véritable processus consultatif au sujet du rapport récemment publié et des recommandations du comité consultatif d'experts indépendants libyens. Les opinions des Libyens de tout le pays et de tous les horizons, y compris les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité, sont indispensables pour mettre en place un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens. Les attentes et les aspirations du peuple libyen devraient toujours primer sur les désirs d'une poignée de Libyens qui cherchent à maintenir le statu quo. Nous préconisons la poursuite d'un dialogue ouvert entre la société civile et la Mission.

Le deuxième cycle d'élections municipales qui a eu lieu récemment démontre sans conteste que les Libyennes et les Libyens souhaitent retourner aux urnes et choisir leurs dirigeants dans le cadre d'un processus pacifique, crédible et inclusif. Nous saluons la détermination et le professionnalisme dont fait preuve la Haute Commission électorale nationale, et nous nous réjouissons que ces élections se soient déroulées dans le calme et dans l'ordre. Toutefois, nous déplorons vivement les tentatives d'entraver ce processus électoral qui ont été observées ces dernières semaines. Nous condamnons fermement ces agissements, qu'il s'agisse d'actes de violence et d'intimidation ou de manœuvres à motivation politique. Nous demandons que les élections soient organisées sans plus tarder dans toutes les municipalités où elles n'ont pas encore eu lieu, avec la pleine coopération et le plein appui des autorités libyennes. Tous les électeurs doivent avoir voix au chapitre et pouvoir s'exprimer librement et en toute sécurité, et il incombe solennellement aux dirigeants libyens de veiller à ce que cela soit le cas.

Les élections municipales constituent un pas dans la bonne direction, mais elles ne peuvent se substituer aux élections nationales, qui n'ont que trop tardé. Nous nous félicitons de la présentation aujourd'hui, par la Représentante spéciale, d'une feuille de route politique, et nous nous réjouissons à la perspective d'en discuter plus en détail à mesure que les choses avanceront. La Slovénie appelle à nouveau à intensifier les efforts en vue de la tenue d'élections nationales en Libye, ainsi qu'à œuvrer en faveur de l'unification et du rétablissement de la légitimité des institutions de l'État libyen dans les meilleurs délais.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent continuer d'œuvrer de concert à la réalisation de cet objectif. Nous nous félicitons de la relance du processus de Berlin et de ses groupes de travail, et nous appelons tous les acteurs, libyens, régionaux et internationaux, à participer de manière constructive et de bonne foi aux efforts diplomatiques menés sous l'égide de l'ONU. Nous rejetons toute ingérence extérieure dans les affaires de la Libye et soulignons qu'il importe de mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2020 et de faire respecter l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. La Slovénie appelle également à la consolidation de l'accord de trêve conclu à la suite des violents affrontements qui ont eu lieu à Tripoli et dans ses environs en mai. Les conditions de sécurité dans le pays restent manifestement précaires. Nous réaffirmons que seule une solution politique peut garantir un avenir meilleur à la Libye et à son peuple.

Enfin, je conclurai en réaffirmant notre plein appui à la Mission et au rôle crucial qu'elle joue sur le terrain.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Représentante spéciale Hanna Tetteh de son exposé détaillé. Nous apprécions grandement les efforts qu'elle déploie pour favoriser la réconciliation politique et la stabilité en Libye. Nous remercions

le représentant de la Somalie d'avoir présenté le rapport sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous saluons la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

La Libye est un pays frère du Pakistan, et nos deux peuples ont beaucoup d'affinités. Nous nous réjouissons de certaines évolutions positives intervenues récemment, telles que les progrès accomplis vers l'unification technique du Bureau national d'audit ; l'élection du Président du Haut Conseil d'État ; la relance du processus de Berlin du Comité international de suivi de la situation en Libye ; la présentation de projets de feuille de route électorale par le comité consultatif ; la tenue, le 16 août, d'un deuxième cycle d'élections dans 26 des 63 municipalités du pays ; et le renforcement de la coordination en matière de sécurité des frontières entre les autorités de l'est et de l'ouest, autant d'avancées qui démontrent que les défis, aussi redoutables soient-ils, restent surmontables. Nous notons également que le rapport actuel du Secrétaire général (S/2025/509) fait état de certaines tendances négatives, notamment l'incertitude sur le plan de la sécurité à Tripoli et dans les environs, l'absence de progrès tangibles dans le processus de réconciliation politique et des indicateurs économiques relativement faibles.

Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, le Pakistan réaffirme son attachement indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens reste la seule voie viable vers une paix, une stabilité et une prospérité durables dans le pays.

Deuxièmement, nous prenons note de la déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général dans laquelle elle a présenté une feuille de route et le processus politique, et nous aimerions en savoir plus à ce sujet. Nous réaffirmons l'importance d'un processus clair et assorti d'un calendrier en vue parvenir à la réconciliation politique, menant à des élections nationales. La poursuite du dialogue avec tous les acteurs politiques et le grand public sera cruciale pour déterminer quelle proposition du comité consultatif est susceptible de recueillir le plus large soutien. L'échantillon actuel des réponses du public au sondage mené par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) sur les quatre propositions est relativement petit. S'il est essentiel de déterminer l'option la plus largement acceptable, il convient également d'accorder l'attention voulue à la définition des modalités et des mécanismes nécessaires pour traduire ce choix en un processus viable, pour permettre sa mise en œuvre effective. De même, nous espérons que les élections dans les 37 municipalités restantes, qui n'ont pas pu avoir lieu pour des raisons de sécurité et autres, se tiendront dans les meilleurs délais.

Troisièmement, sur le plan de la sécurité, nous encourageons toutes les acteurs libyens à régler les questions en suspens dans le cadre d'un dialogue national inclusif. Nous sommes conscients de la complexité de la situation et nous sommes fermement convaincus que la MANUL doit continuer à jouer un rôle actif pour rassembler toutes les parties, en vue d'instaurer une paix durable, y compris à Tripoli et dans les environs.

Quatrièmement, nous nous félicitons de la dynamique positive dans le cadre de l'unification technique du Bureau national d'audit. Nous pensons qu'une telle approche inclusive est de bon augure pour parvenir à un budget national unifié, ce qui donnerait un coup de fouet bien nécessaire à l'économie.

Enfin, nous estimons qu'il est essentiel d'accorder toute l'attention voulue à la question du réinvestissement des avoirs gelés de la Libye pour préserver et sauvegarder leur valeur dans l'intérêt futur du peuple libyen. À cet égard, les dispositions relatives au réinvestissement figurant dans la résolution 2769 (2025) doivent être portées à la connaissance de toutes les institutions concernées qui détiennent actuellement ces avoirs gelés, afin de faciliter le travail de la Libyan Investment Authority.

Le Pakistan appuie tous les efforts visant à instaurer une paix et une stabilité durables en Libye. Nous espérons sincèrement que toutes les parties prenantes se montreront à la hauteur de la situation et assumeront leurs responsabilités, et nous les encourageons à le faire, pour permettre au peuple libyen de réaliser ses aspirations à la paix et à un avenir meilleur.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hanna Tetteh, pour son exposé et lui exprimer notre plein soutien à la mise en œuvre de la feuille de route. La fragilité de la situation en Libye montre l'urgence d'une relance du processus politique. Je remercie aussi le représentant de la Somalie, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, pour son rapport devant le Conseil. Et je voudrais saluer la présence parmi nous du Représentant de la Libye.

Je ferai quatre remarques.

Tout d'abord, après les affrontements meurtriers qui ont secoué Tripoli en mai dernier et suscité notre profonde inquiétude, la situation sécuritaire en Libye demeure précaire. La France salue le travail effectué par les comités de trêve mis en place notamment sous l'égide du Conseil présidentiel, et avec le soutien de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous appelons tous les acteurs politiques et les groupes armés à s'abstenir d'actes susceptibles de déstabiliser le pays et à respecter le cessez-le-feu. Les civils doivent être protégés et les responsables des violences doivent faire l'objet de mesures appropriées.

Sur l'ensemble du territoire de la Libye, il faut préserver l'accord de cessez-le-feu conclu en 2020. Nous encouragerons tous les acteurs concernés, y compris la Commission militaire conjointe 5+5, à poursuivre leurs efforts en ce sens ainsi qu'en faveur de la réunification des institutions sécuritaires et militaires. Le retrait des forces étrangères, combattants étrangers et mercenaires est aussi un impératif pour la stabilité et la souveraineté du pays.

Dans ce contexte fragile, nous appelons tous les acteurs au plein respect de l'embargo sur les armes en Libye. Les violences du mois de mai ont montré toute la pertinence de garantir sa pleine mise en œuvre. Je rappelle à ce titre que l'opération IRINI de l'Union européenne est la seule initiative ayant pour mandat de mettre en œuvre l'embargo sur les armes en Libye et contribuer ainsi à la lutte contre les trafics.

Deuxième point, nous saluons le travail effectué ces derniers mois par le comité consultatif, ainsi que le processus de consultation de la population libyenne mené par la MANUL. La voix du peuple libyen doit être entendue et celui-ci doit pouvoir choisir ses représentants et ses dirigeants. La France salue la tenue de la seconde phase des élections municipales. Comme le Secrétaire général, nous regrettons toutefois que ces élections n'aient pas pu se dérouler sur l'ensemble du territoire libyen. Nous appelons les responsables politiques à permettre le bon déroulement de ce scrutin. Les résultats des consultations menées par la MANUL montrent de façon claire que les Libyens aspirent au changement, près de quatre ans après l'annulation des élections de 2021. L'impasse politique en Libye n'a que trop duré. Le statu quo alimente l'instabilité, comme l'a rappelé l'escalade des violences à Tripoli au printemps. La France appelle les acteurs libyens et internationaux à coopérer avec la Représentante spéciale en vue de la pleine mise en œuvre de sa feuille de route. C'est la voie à suivre pour parvenir à l'unification de toutes les institutions, y compris du gouvernement, et à l'organisation d'élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais. C'est l'intérêt supérieur du peuple libyen qui est en jeu.

Troisièmement, la relance du processus politique doit s'accompagner de réformes économiques urgentes. La détérioration de la situation économique alimente l'instabilité. Il est urgent qu'un accord soit trouvé sur un budget unifié. Il est nécessaire d'assurer la transparence, la neutralité et la redevabilité des institutions économiques et financières et de garantir l'indépendance des institutions d'audit et de contrôle.

Enfin, quatrième point, la situation des droits de l'homme en Libye demeure très inquiétante. Toute la lumière doit être faite sur les cas d'arrestations arbitraires, de détention et de disparitions forcées. Nous appelons les autorités libyennes à protéger les libertés civiles et à améliorer la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

En conclusion, la France continuera de soutenir les efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour permettre à la Libye de retrouver sa souveraineté, son unité et sa stabilité. Nous sommes prêts à accompagner la mise en œuvre de la feuille de route et appelons tous les acteurs à coopérer avec la Représentante spéciale, M^{me} Tetteh.

M. Sun Lei (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale Tetteh et l'Ambassadeur Yusuf, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés. Je salue la présence du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui.

L'impasse politique en Libye persiste et la situation en matière de sécurité reste fragile. La communauté internationale doit se concentrer sur les causes profondes du problème et œuvrer de concert pour relever les défis complexes auxquels la Libye est confrontée. Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la solution fondamentale consiste à faire avancer le processus politique. Depuis longtemps, la réalisation de l'unité nationale est l'aspiration commune et le souhait sincère du peuple libyen. La communauté internationale dans son ensemble doit exhorter toutes les parties concernées à écouter la voix du peuple, à faire preuve de sincérité dans le règlement de leurs différends et à parvenir à un consensus sur la tenue d'élections. La Chine se félicite du travail considérable accompli par la Représentante spéciale Tetteh à cet égard et espère que celle-ci continuera de renforcer la communication avec toutes les parties pour veiller à ce que la feuille de route politique soumise au Conseil de sécurité soit pleinement acceptée par toutes les parties et soit effectivement mise en œuvre sur le terrain. Les élections locales sont porteuses d'espoir et jettent les bases de futures élections nationales et d'un changement politique. La Chine se félicite du bon déroulement des récentes élections locales, qui se sont tenues dans 26 municipalités en Libye, mais exprime sa préoccupation quant aux attaques menées contre de nombreux bureaux électoraux. Nous encourageons les parties concernées à continuer d'organiser des élections dans d'autres municipalités. La communauté internationale doit fournir le soutien financier et technique nécessaire. La Chine soutient un processus politique contrôlé et dirigé par les Libyens afin d'obtenir des résultats concrets.

Deuxièmement, le maintien de la stabilité nationale est une priorité absolue. Récemment, les tensions à Tripoli et dans d'autres régions se sont quelque peu apaisées, mais la situation reste fragile. Le mois dernier, le Conseil de paix et de sécurité et la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont réaffirmé leur soutien au rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye. La Chine salue les efforts déployés par l'Union africaine. Compte tenu de la situation actuelle, la communauté internationale doit appeler toutes les parties à mettre effectivement en œuvre le cessez-le-feu et à maintenir la stabilité à Tripoli, tout en appelant au désarmement des groupes armés et à la mise en place de dispositifs de sécurité durables. Il faut continuer de soutenir l'unification des institutions militaires et de sécurité de l'est et de l'ouest de la Libye, et l'accélération du retrait des forces étrangères et des combattants et mercenaires étrangers. La question des réfugiés et des migrants illégaux menace depuis longtemps la stabilité sociale en Libye. La Chine encourage l'ONU, l'Union africaine et d'autres parties prenantes à renforcer leur coopération pour aider conjointement la Libye à régler ce problème persistant.

Troisièmement, la stabilisation de l'économie constitue une base importante. Le rapport du Secrétaire général (S/2025/509) indique que les exportations de pétrole de

la Libye ont globalement augmenté, que le taux de change du dinar est relativement stable et que le Bureau national d'audit a fait des progrès notables dans l'unification des normes techniques. La Chine s'en félicite. Dans le même temps, il faut reconnaître que l'absence prolongée d'un budget unifié et le grave déficit budgétaire de la Libye sont des obstacles à son développement économique. La communauté internationale doit aider la Libye à faire avancer la réforme de la gestion des finances publiques et à adopter un budget unifié dès que possible. En janvier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2769 (2025), qui autorise la Libyan Investment Authority à réinvestir les réserves de trésorerie gelées. Les institutions financières concernées doivent mettre en œuvre cette résolution et doivent répondre aux demandes raisonnables de la Libye, en évitant d'éroder illégalement la richesse commune du peuple libyen.

La Libye possède de riches ressources et un grand potentiel, mais des années de conflits incessants et une stagnation du processus politique ont causé des souffrances prolongées à sa population. La paix et le développement représentent la tendance mondiale dominante. Une Libye prospère et bien gouvernée est dans l'intérêt commun de toutes les parties, et elle offrira davantage de possibilités à la région et au monde. Nous espérons que toutes les parties libyennes placeront les intérêts du pays et de son peuple au-dessus de toute autre considération et renforceront l'unité et la coopération. Nous espérons également que les pays étrangers prendront en compte le développement global de l'Afrique et, ensemble, aideront la Libye à sortir de l'impasse pour avancer vers un avenir meilleur.

La Chine renouvelle son appui aux travaux de la Représentante spéciale Tetteh et à ceux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Le mois prochain, le Secrétaire général Guterres présentera au Conseil le rapport de l'examen stratégique de la MANUL. Nous espérons que cet examen comprendra des recommandations pragmatiques visant à optimiser le mandat et la structure de la MANUL afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de la Mission, de manière à mieux soutenir la paix et la stabilité en Libye. En tant que pays ami de la Libye, la Chine est prête à jouer un rôle constructif aux côtés de la communauté internationale dans le règlement de la question libyenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Panama.

Le Panama remercie de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Hanna Tetteh, et salue son rôle de premier plan à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous renouvelons notre appui au mandat de la MANUL et à son engagement en faveur du dialogue politique en Libye. Nous remercions également le Représentant permanent adjoint de la Somalie, S. E. M. Mohamed Rabi Yusuf, de son travail à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et du rapport présenté à cette séance (S/2025/509). Nous saluons tout particulièrement le Représentant permanent de la Libye, dont la présence témoigne de l'importance et de l'urgence de parvenir à un consensus et de prendre des mesures concrètes.

Le récent rapport du Secrétaire général montre clairement que la Libye reste confrontée à une crise extrêmement complexe. La fragmentation institutionnelle, la violence armée, la méfiance des citoyens, l'ingérence étrangère persistante et les risques liés aux tensions régionales témoignent de la fragilité de la gouvernance face à la difficile situation actuelle. Dans ce contexte, nous soulignons l'urgence d'élaborer une feuille de route claire, viable et axée sur les résultats pour orienter un processus électoral opportun en vue d'organiser des élections présidentielles libres, inclusives et légitimes dès que possible.

Nous nous félicitons de l'évolution encourageante du processus électoral, avec la tenue récente d'élections municipales dans 26 municipalités. Nous regrettons

toutefois qu'elles n'aient pas pu se tenir dans plusieurs régions du pays en raison d'ingérences politiques présumées.

Néanmoins, cet exercice permettra à l'autorité électorale de démontrer sa capacité à coordonner le processus. Le recours à des tactiques visant à perturber les processus électoraux constitue une violation des droits politiques fondamentaux des électeurs et sape les fondements d'une transition démocratique légitime.

Le Panama salue les efforts déployés par le comité consultatif d'experts libyens, avec le soutien technique de la MANUL, pour définir des voies viables vers un débat national et pour progresser dans la mise en œuvre de cette feuille de route. Outre l'établissement d'un calendrier électoral, la feuille de route doit représenter un nouveau pacte entre l'État et les citoyens, ainsi qu'un outil indispensable pour redéfinir les fondements du pouvoir et faciliter une transition démocratique ordonnée. Nous sommes conscients de la complexité et des risques associés à la tenue de ces élections, une fois que les conditions minimales seront réunies pour permettre de mener à bien ce processus.

Dans ce contexte, et compte tenu de la lassitude et des souffrances du peuple libyen face à son attente prolongée, il convient de se demander s'il serait approprié d'envisager la possibilité risquée d'organiser des élections, dans les plus brefs délais, une fois que les conditions minimales seront réunies pour permettre un processus électoral qui, en tout état de cause, contribuerait à promouvoir les fondements de la réconciliation nationale tant attendue.

Le Panama réaffirme son soutien à un processus électoral conduisant à la mise en place d'institutions unifiées, représentatives et fonctionnelles, et souligne que ce processus doit garantir la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes, éléments clefs d'une véritable représentation nationale.

En ce qui concerne le régime de sanctions, nous soulignons qu'il doit être un instrument au service de la stabilisation et non un obstacle à la reprise économique. Toute mesure doit être proportionnée, justifiée et révisée régulièrement, afin d'éviter tout effet néfaste pour la population civile et le fonctionnement de l'État.

La dimension régionale du conflit mérite l'attention du Conseil. L'implication présumée d'acteurs extérieurs dans le sud de la Libye et les informations faisant état de l'utilisation du territoire libyen comme plateforme pour des opérations militaires non autorisées dans les zones frontalières sont préoccupantes.

Le Panama prend note de la reprise des efforts diplomatiques. Nous nous félicitons de la réactivation du Comité international de suivi de la situation en Libye, à Berlin, avec l'appui de la MANUL, ainsi que des récents pourparlers entre la Libye, la Türkiye et l'Italie en vue de renforcer la coopération régionale dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité. Nous reconnaissons également l'importance des comités conjoints, en tant qu'espaces indispensables pour parvenir à un consensus et progresser dans la consolidation d'accords politiques visant à établir un cadre institutionnel légitime.

L'histoire récente de la Libye a été caractérisée par des occasions qui doivent encore être saisies. C'est pourquoi il nous faut avancer vers la prise de mesures concrètes conformes aux principes de respect de la souveraineté, de promotion du dialogue et d'appui à des institutions robustes et légitimes. Le Panama réaffirme son attachement à une solution politique inclusive et en temps voulu, car il reconnaît qu'il ne sera possible de ramener la stabilité en Libye que si l'on s'engage avec conviction en faveur d'un processus véritablement démocratique bénéficiant de l'appui durable de la communauté internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Nous remercions également le représentant de la Somalie du travail qu'il accomplit en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous adressons tous nos vœux de succès à la Somalie et nous remercions M^{me} Hanna Tetteh de son exposé.

Nous tenons à remercier l'envoyée des Nations Unies et l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye des efforts qu'ils ont déployés au cours des derniers mois. Ils ont organisé de nombreuses réunions dans diverses villes libyennes et ont cherché à sonder l'opinion des différentes composantes de la population libyenne afin de mieux comprendre leurs souhaits. Nous leur sommes reconnaissants de ces efforts.

Cependant, nous tenons à souligner que les résultats annoncés ne représentent qu'un échantillon des opinions de la société libyenne. Ils peuvent être utilisés mais ne sont pas nécessairement suffisants pour évaluer l'opinion de tous les Libyens dans l'ensemble du pays. Cela nécessiterait indubitablement des méthodes plus complètes et plus précises, et les options et les initiatives ne devraient pas se limiter à un échantillon aussi restreint.

Nous avons pris note du plan que M^{me} Tetteh a présenté aujourd'hui. Il est clair que nous ne pourrions pas donner notre avis à son sujet tant qu'il n'aura pas été clarifié et étudié, car il soulève de nombreuses questions et exige des discussions plus approfondies avec les Libyens et avec les différents organes et dirigeants politiques.

Dans ce contexte, nous nous devons de réaffirmer que tout processus politique à venir, quelle que soit sa forme, doit tenir compte des cinq points suivants.

Premièrement, nous devons nous efforcer de mettre fin aux phases de transition et de ne pas répéter les erreurs du passé, car il est important de ne pas perdre à nouveau la confiance du peuple libyen dans le travail de la Mission. Cette confiance est aujourd'hui mise à l'épreuve par la valse des envoyés qui se sont succédé au fil des ans. Il ne faut pas non plus retomber dans le cercle vicieux des expériences passées qui n'ont fait qu'engendrer davantage de crises et de conflits.

Deuxièmement, tout dialogue doit inclure la représentation de tous les acteurs politiques actifs, sans exception. Il doit intégrer objectivement toutes les composantes de la société libyenne et se fonder sur le respect de l'Accord politique libyen, signé à Skhirat et à Genève, ainsi que des institutions en découlant et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, nous devons élaborer une feuille de route claire, assortie d'un calendrier précis, afin d'organiser dans les meilleurs délais des élections publiques directes, libres et transparentes. Ces élections doivent se fonder sur une constitution et des lois justes et applicables qui permettront de restaurer la légitimité et d'unifier les institutions de l'État, qu'elles soient exécutives, législatives ou souveraines.

Quatrièmement, nous devons préserver la sécurité et la stabilité qui ont été instaurées récemment, même si elles sont relatives. Nous devons veiller à ce que tout nouveau processus politique garde cette priorité à l'esprit et évite de créer de nouveaux affrontements ou conflits armés où que ce soit en Libye, en raison du caractère hasardeux ou de l'immaturité des initiatives proposées.

Cinquièmement, il faut faire répondre de leurs actes les saboteurs, qu'il s'agisse d'individus ou d'États. L'absence d'une telle responsabilité a vidé de leur sens toutes les initiatives et tous les plans précédents de l'ONU, et même les résolutions du Conseil.

Pour rappel, lors de la signature de l'accord de Genève, la feuille de route devait durer huit mois et prévoyait un ensemble d'objectifs à atteindre. Que s'est-il passé ? Alors que 3 millions d'électeurs s'étaient inscrits et que tout le monde était prêt pour

le processus, ces élections ont été torpillées quelques jours avant leur tenue. À ce jour, nous n'avons vu ni entendu aucune réaction à l'égard de ceux qui ont saboté ou entravé ce processus ni à l'égard de ceux qui les ont soutenus.

Quelles sont les garanties offertes aujourd'hui par le Conseil et la communauté internationale pour que tout nouveau processus électoral soit couronné de succès, comme cela aurait dû être le cas en 2021 ? Il aurait fallu à l'époque que le pouvoir exécutif et les institutions en place terminent leur mandat. Il n'y aurait alors pas eu de conflit autour de la question de savoir quel gouvernement allait gouverner. Malheureusement, ce qui est arrivé est arrivé, et il n'y a pas eu de réaction sérieuse.

Malgré les défis auxquels la Libye est confrontée, l'expérience récente d'élections municipales réussies, en particulier dans la région occidentale du pays, dans plus de 84 municipalités, en deux étapes, sous la supervision de la Haute Commission électorale nationale et avec l'appui du Gouvernement et de ses services de sécurité, a démontré, comme tous les orateurs l'ont mentionné aujourd'hui, que les Libyens étaient capables d'organiser des élections libres et transparentes si les conditions adéquates étaient réunies et qu'ils pouvaient surmonter les éventuelles violations. Malheureusement, comme M^{me} Tetteh et d'autres l'ont mentionné aujourd'hui, les élections municipales ont été suspendues par les autorités locales dans plusieurs régions de l'est et du sud de la Libye la veille de leur tenue, sans qu'aucune raison claire n'ait été fournie à ce jour.

Cela montre que tout processus électoral en Libye peut être couronné de succès si la volonté politique est au rendez-vous. Pourquoi alors la communauté internationale et le Conseil de sécurité restent-ils silencieux à ce sujet ? Il s'agit d'un nouveau test pour eux. Leur silence sur l'interruption des élections municipales en Libye envoie un signal négatif laissant présager la même attitude à l'égard de toute élection future.

Il est également important d'appuyer tous les efforts visant à adopter un budget unifié et à mettre en place des mécanismes financiers qui respectent les lois et la législation nationales, ainsi que des mécanismes de fonctionnement des institutions issues de l'Accord politique libyen. La poursuite des dépenses parallèles crée une dualité financière qui prive l'État de sa capacité de planification et constitue un terrain fertile pour la corruption. Ces dépenses illégales et non contrôlées entraînent un gaspillage des deniers publics et privent les citoyens de services de base améliorés.

Ce que veulent tous les Libyens, c'est voir tous les efforts et initiatives déboucher sur l'édification d'un État de droit, doté d'institutions, qui exerce un monopole sur les armes, impose sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libyen et mette fin à toute forme de présence étrangère. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par le pouvoir exécutif, incarné par le Conseil présidentiel, le Gouvernement et leurs organes compétents, pour instaurer la sécurité, combattre la criminalité, lutter contre le terrorisme et mettre fin à tous les types de groupes armés et de réseaux criminels opérant en marge de la loi. Cela viendra étayer l'action que nous menons pour restaurer le prestige de l'État et de ses institutions et mettre fin à toutes les tentatives de chantage, de terrorisme et de criminalité.

Nous demandons également au Conseil et à la communauté internationale d'apporter leur soutien aux comités de sécurité récemment formés par le Conseil présidentiel pour rétablir le calme et d'appuyer tous les efforts visant à protéger les frontières et à lutter contre la traite des êtres humains, la contrebande de carburant et d'armes ainsi que d'autres crimes. Nous les exhortons en outre à fournir les ressources et la formation nécessaires aux autorités légitimes pour leur permettre de s'acquitter efficacement de ces tâches.

La Libye continue d'être le théâtre de graves violations des droits humains, dont des arrestations arbitraires et des disparitions forcées, qui ont eu lieu dans plusieurs régions du pays et ont visé de nombreux militants et responsables politiques,

notamment des membres élus de la Chambre des députés. Ces pratiques constituent une violation flagrante de l'état de droit et du droit des Libyens et des Libyennes à la vie et à la liberté d'expression.

Nous exhortons donc le Conseil à assumer ses responsabilités en condamnant clairement et sans équivoque ces violations, quels qu'en soient les auteurs et où qu'elles se produisent, et à faire pression sur les parties responsables pour qu'elles donnent des informations sur le sort des personnes portées disparues. Le Conseil doit également appuyer les mécanismes nationaux et internationaux ainsi que leur rôle complémentaire, pour traduire en justice les auteurs de ces crimes et mettre fin à l'impunité. Nous ne pouvons pas parler d'un processus politique couronné de succès tant que l'impunité persiste, et que ces crimes restent impunis.

Pour conclure, nous rappelons une fois de plus au Conseil et à M^{me} Tetteh que nous sommes à un moment critique de la crise qui frappe notre pays. Les Libyens et les Libyennes ne cachent pas leur scepticisme à l'égard de toute initiative, feuille de route et autres mesures qui ont été proposées, compte tenu des expériences passées. M^{me} Tetteh a désormais une responsabilité morale envers les Libyens et les Libyennes en raison des souffrances qu'ils ont endurées depuis qu'ils ont été placés sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pendant toutes ces années.

Tout le monde sait que la crise en Libye n'est pas une crise juridique. Il s'agit plutôt, fondamentalement, d'une crise politique, qui a été exacerbée par des ingérences négatives au fil des ans. Il suffit de consulter la liste des pays participant au processus de Berlin, par exemple, pour voir le nombre de pays directement ou indirectement impliqués. Nous sommes favorables à un appui international constructif, mais malheureusement, nombre d'acteurs qui interviennent le font de manière négative et la Libye est devenue un champ de bataille par procuration.

Toutes les questions qui ont été évoquées aujourd'hui et dont nous avons discuté par le passé, notamment l'immigration clandestine, la prolifération des armes, les groupes terroristes et armés, les violations des droits humains, le trafic de pétrole et d'autres trafics, ne sont que des symptômes. Il n'y aura pas de solution à la crise si les efforts ne se concentrent pas sur un règlement politique global, une véritable réconciliation et une solution radicale permettant de mettre fin aux ingérences et aux divisions et de rétablir la légitimité du peuple grâce à des élections libres et transparentes et à l'élaboration d'une constitution permanente pour le pays. Et comme M^{me} Tetteh nous le rappelle toujours, il faut apporter un appui réel aux dirigeants du pays et à une solution dirigée et contrôlée par les Libyens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 55.